



**L'AFIS** regroupe les fonctionnaires de nationalité suisse engagés dans les organisations intergouvernementales en Suisse et dans le monde.

Créée à Genève le 21 avril 1982, l'Association a comme objectifs de promouvoir la fonction publique internationale en Suisse, de soutenir nos compatriotes dans leur carrière internationale et de contribuer à une meilleure connaissance des principes de la Charte des Nations Unies, des missions de l'ONU et de celles des autres organisations internationales.

**AFIS** – association établie à Genève depuis 1982 au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

## AFIS - qui sommes-nous ?

Les fonctionnaires internationaux de nationalité suisse en tant que personnes avec statut international dans leur propre pays, se trouvent dans une situation spéciale et parfois doivent faire face à des problèmes particuliers, d'ordre fiscal, social, juridique ou autre.

Le Comité de l'AFIS est à votre écoute pour vous aider dans la résolution de ces situations, donner des avis, des renseignements de base et vous conseiller sur les démarches à entreprendre auprès des autorités et des spécialistes compétents. Aussi, suffit-il parfois de signaler les nombreuses sources d'information qui existe et de les rendre accessibles à tous.

## AFIS comment devenir membre ?

S'enregistrer en ligne a : [www.afi-suisse.org/adhesion](http://www.afi-suisse.org/adhesion)  
ou nous contacter par email : [info@afi-suisse.org](mailto:info@afi-suisse.org)



Les fonctionnaires internationaux de nationalité suisse peuvent adhérer à l'AFIS en versant directement la cotisation annuelle de CHF 30.- utilisant le QR code au compte postal CH82 0900 0000 1201 5839 0 (AFIS - Association des Fonctionnaires Internationaux Suisses, CP 74, 1211 Geneve 20, Suisse) avec mention de leur e-mail, nom, adresse, organisation ('actif' ou 'retraité'), et présentant leur demande d'inscription sur : [www.afi-suisse.org/adhesion/inscription](http://www.afi-suisse.org/adhesion/inscription)



## Programme d'activités de l'AFIS

Le Comité met de l'animation dans le programme, en particulier

- en dirigeant l'Assemblée générale, tout en invitant des conférenciers sur des sujets d'actualité ;
- en organisant des soirées à thèmes, pour dialoguer sur des problèmes de la fonction publique internationale ;
- en réalisant des sorties conviviales, au bénéfice du « net-working » ;
- en fournissant des avis individuels aux membres, sur demande de ces derniers.

## Ressources de l'AFIS

Bénévoles et les cotisations de ses membres et les dons qu'elle peut recevoir.

## Membres de l'AFIS

**Membres ordinaires :** Les personnes de nationalité suisse, fonctionnaires et anciens fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales agréées par le Comité, sont admis comme membres de l'Association.

**Membres associés :** sur décision du Comité de l'Association, les autres personnes de nationalité suisse s'intéressant aux buts de l'Association ; leur demande d'adhésion doit être appuyée par deux membres ordinaires.

**Membres observateurs (sans droit de vote) :** L'admission à l'AFIS est ouverte aux personnes non suisses, actives ou retraitées, ayant travaillé dans les organisations internationales et au bénéfice d'un permis C. Cependant, la décision finale d'admission appartiendra au Comité.

**L'AFIS** poursuit ses objectifs par des campagnes d'information, des débats publics, des actions de sensibilisation et des pétitions auprès des Organisations employeurs, des autorités de l'Etat hôte à Berne et à Genève, et à l'adresse de l'opinion publique, de façon autonome et / ou en coopération avec les autres Associations de fonctionnaires.

## Organes de l'AFIS

**L'Assemblée générale:** se compose de tous les membres de l'Association. Elle se réunit en session ordinaire au moins une fois tous les deux ans, sur convocation du Comité et, sur demande qualifiée, en session extraordinaire. L'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité absolue des membres ordinaires présents et votants.

**Le Comité:** sont éligibles les membres ordinaires qui ont réglé leurs cotisations. Il se compose de 5 à 9 membres ordinaires ; il associe à ses travaux aussi d'autres membres intéressés de l'Association.

**Le Comité:** comprend au moins 1 Président, 2 Vice-Présidents, 1 Trésorier et 1 Secrétaire. Les membres du Comité, choisis si possible de manière à assurer la représentation des diverses organisations, sont élus pendant l'Assemblée générale pour deux ans et sont rééligibles.

